

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

Nombre de Conseillers

en exercice : 15

Présents : 14 puis 15

Votants : 14 puis 15

L'an deux mil quinze, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de la commune de LA RABATELIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Wilfrid MONTASSIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2015.

PRESENTS : Hélène ALLAIN, Florent CHALLET, Joël COSSAIS, Stéphane DAVID, Maryse DELAVALD, Marie-Madeleine FEBRE, Jérôme GABORIT (est arrivé en cours de séance, après le premier point), Daniel GUERIN, Myriam GUICHET, Philippe GUILLOTEAU, Wilfrid MONTASSIER, Myriam PARVEAU, Patricia THIBAUT, Myriam TOSKA, Cathy VALIN.

Secrétaire de séance : Stéphane DAVID.

*_*_*_*_*_*_*

*** Approbation du compte-rendu du 19 octobre 2015.**

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 19 octobre 2015, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1- Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la prestation « paie »

Monsieur Le Maire rappelle que le Centre de Gestion prépare les bulletins de paye et le calcul des charges salariales et patronales ainsi que le transfert des données sociales moyennant une participation financière de la commune. Une convention précise les modalités de cette prestation. Elle prend fin le 31 décembre 2015. Il est demandé au Conseil de délibérer sur son renouvellement à compter du 01 janvier 2016 pour une durée maximum de 4 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale concernant les modalités de la prestation « paie » et autorise M. Le Maire à signer ladite convention.

2- Restructuration, mise aux normes et extension de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 2122-21 L.2122-21-1 ; L.2241-1 ;

Vu la délibération n°DEL-2012-036 en date du 18/06/2012 concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Considérant que la salle des fêtes date de 1978, qu'il convient de faire des travaux de mise aux normes et que des travaux d'extension sont également envisagés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de Restructuration, mise aux normes et extension de la salle des fêtes.
- Autorise, Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de 5.656,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité.
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe Locations, article 2313.
- Autorise Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

3-Décision modificative n° 1 budget général.

Monsieur Le Maire précise que pour permettre d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif, il convient de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la décision modificative suivante :

DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
60-631 Fournitures d'entretien	-500.00

66-6615 intérêts des comptes courants	500.00		
023 Virement en investissement	1 000.00	042-722 Immobilisations corporelles	1 000.00
TOTAL	1 000.00	TOTAL	1 000.00

DEPENSES		RECETTES	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
040-2151	1 000.00	021 Virement de la section de F.	1 000.00
TOTAL	1 000.00	TOTAL	1 000.00

4-Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Ainsi, les EPCI à fiscalité propre doivent compter, sauf exception, une population d'au moins 15 000 habitants.

Dans ce cadre, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a été réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2015 afin d'examiner un nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Par courrier du 26 octobre 2015, Monsieur le Préfet sollicite pour avis les organes délibérants des Communes et Communautés de communes de Vendée sur le projet de SDCI.

***Etat des lieux des EPCI dans le Département de la Vendée au 26 octobre 2015**

- 1 communauté d'agglomération
- 17 communautés de communes de plus de 15 000 habitants
- 1 communauté de moins de 15 000 habitants mais à statut particulier (Iles de Noirmoutier)
- 10 communautés de moins de 15 000 habitants : Pays du Gois (10 223 hab.), Pays Moutierrois (12 058 hab.), Canton de Rocheservière (12 525 hab.), Pays de Palluau (12 427 hab.), L'Auzance et de La Vertonne (6 189 hab.), Isles du Marais Poitevin (11 153 hab.), Pays Mareuillais (9 196 hab.), Pays de l'Herminault (4 814 hab.), Pays de Sainte-Hermine (11 059 hab.), Pays des Essarts (13 101 hab.)

***Les orientations du nouveau SDCI**

Le nouveau SDCI pourrait être composé de :

- 2 communautés d'agglomération
- 17 communautés de communes (au lieu de 28)

1 Communauté d'agglomération et 7 Communautés de communes ne changent pas de périmètre :

- La Communauté d'agglomération « La Roche Agglomération » (92 606 hab.)
- La Communauté de communes du Pays des Herbiers (28 457 hab.)
- La Communauté de communes du Pays de Pouzauges (23 061 hab.)
- La Communauté de communes du Canton de Mortagne-sur-Sèvre (26 887 hab.)
- La Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (46 188 hab.)
- La Communauté de communes « Océan Marais de Monts » (18 369 hab.)
- La Communauté de communes du Pays de la Chataigneraie (15 714 hab.)
- La Communauté de communes « Vendée-Sèvre-Autise » (16 006 hab.)

3 Communautés de communes voient leur périmètre maintenu mais avec le rattachement d'une ou plusieurs communes

- La Communauté de communes du Pays de Chantonnay : rattachement des communes de Sainte-Cécile et de St-Martin-des-Noyers (21 777 hab.)
- La Communauté de communes du Pays des Achards : la Commune de Saint-Mathurin intègre le nouveau périmètre de la CC fusionnée des Olonnes/Auzance-Vertonne (17 321 hab.)
- La Communauté de communes du Pays de Challans : rattachement de la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron (33 510 hab.)

18 Communautés de communes dont le périmètre géographique est modifié substantiellement ET se transformant en une nouvelle communauté d'agglomération et 7 nouvelles Communautés de communes

-Création d'une nouvelle Communauté d'agglomération regroupant les deux actuelles Communautés de communes des Olonnes et de l'Auzance et de la Vertonne ainsi que la commune de Saint-Mathurin (50 007 hab.)

-Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les quatre actuelles Communautés de communes du Pays né de la Mer, du Pays Mareillais, des Isles du Marais Poitevin et du Pays de Sainte-Hermine (53 930 hab.)

-Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes du canton de Saint-Fulgent et du Pays des Essarts (sans Ste Cécile et St Martin-des-Noyers qui sont rattachées à la CC du Pays de Chantonay) (25 098 hab.)

-Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau (40 898 hab.)

-Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes des Terres de Montaigu et du canton de Rocheservière (45 987 hab.)

-Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes de l'Île de Noirmoutier et du Pays du Gois (19 661 hab.)

-Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes du Talmondais et du Pays Moutierrois (31 950 hab.)

-Création d'une nouvelle Communauté de communes regroupant les deux actuelles Communautés de communes du Pays de Fontenay-le-Comte et du Pays de l'Hermenault (35 687 hab.)

8 projets de création de Communes nouvelles :

- Commune nouvelle Essarts en Bocage : Les Essarts, Boulogne, Sainte-Florence, L'Oie ;
- Commune nouvelle de Mouilleron-en-Pareds/Saint-Germain-l'Aiguiller ;
- Commune nouvelle de Doix/Fontaines ;
- Commune nouvelle de La Flocellière/Saint-Michel-Mont-Mercure/Les Châtelliers-Châteaumur/La Pommeraie-sur-Sèvre ;
- Commune nouvelle de Saint-André-Treize-Voies/Mormaison/Saint-Sulpice-le-Verdon ;
- Commune nouvelle d'Aubigny/Les Clouzeaux ;
- Commune nouvelle de Saligny/Belleville-sur-Vie ;
- Commune nouvelle de Saint-Florent-des-Bois/Chaillé-sous-les-Ormeaux.

Les évolutions concernant les syndicats en raison des modifications de périmètres et des transferts de compétences :

-En raison des modifications de périmètres, sur les 35 syndicats mixtes fermés du département, 7 seront dissous.

-En raison des transferts de compétences :

-Eau potable : 2 syndicats disparaîtront et 10 subsisteront

-Assainissement : 4 syndicats seront dissous au 1^{er} janvier 2020

-Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : 2 syndicats seront dissous en raison d'un périmètre identique

-Développement économique et promotion du tourisme : 5 syndicats seront dissous

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de prendre acte de la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale sous réserve qu'il soit l'émanation des territoires et regrette le calendrier imposé aux territoires.

5-Evolution du CCAS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment son article 79 ainsi que l'article L123.4 du CASF précisent qu'un CCAS peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1500 habitants.

Considérant le fait que le CCAS de La Rabatelière n'a qu'un petit budget sans finances propres (subvention du budget général) et qu'il y a peu de réunions par an, cela pourrait être envisagé. C'est la commission communale des affaires sociales qui prendrait le relais. Cette question a été évoquée lors de la dernière réunion du CCAS et n'a pas fait spécialement d'opposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la suppression du CCAS à partir de 2016.

6-Information au Conseil dans le cadre de la compétence déléguée à M. Le Maire.

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT permettant au Conseil de déléguer certaines de ses compétences au maire, M. Le Maire informe le conseil qu'il a signé les marchés qui suivent :

Date	Objet	Attributaire	Code postal	Montant HT
19/10/2015	Relevé topographique près de la salle de La Petite Maine	SARL Bretaudeau	85000	550,00
19/10/2015	Poteaux affichage stade	MEM	85250	452,00
22/10/2015	Logiciel cimetièrre	Berger-Levrault	92100	2 025,00
02/11/2015	Sable pour le stade	PALVADEAU	85306	674,42
30/10/2015	Barrière de protection métallique	LEVRON Dominique	85140	1 105,00
16/11/2015	Tests à la fumée sur le réseau assainissement	VEOLIA	85010	2 085,00
17/11/2015	Mobilier pour la cantine scolaire	DPC	79300	577,74

7-Questions diverses.

-M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a plus de bénévoles pour faire visiter le site de La Salette. Un appel est lancé.

-L'Association du Moulin de Bel Air a envoyé une invitation ouverte à tous pour une réunion extraordinaire qui aura lieu le 05 décembre à 15H à la salle de La Petite Maine dans le but de favoriser le renouvellement des membres et l'apport de nouvelles idées pour faire vivre le moulin.

-L'Assemblée Générale du Syndicat des deux Maines a lieu le 30 novembre prochain. Daniel GUERIN et Philippe GUILLOTEAU représenteront la commune.

-Les permanences pour les élections régionales sont définies pour les deux tours des 06 et 13 décembre.

-Marie-Madeleine FEBRE annonce qu'une visite de la bibliothèque de La Merlatière est organisée pour le mercredi 25 novembre.

-La liste de distribution des colis de Noël est en attente de l'élection du nouveau Conseil Municipal d'Enfants. Les colis seront prêts pour le 19 décembre. Une remise collective est prévue à la maison de vie lors du goûter à 16h30 le 22 décembre.

-Stéphane DAVID fait part d'une remarque d'un agriculteur suite à l'envoi d'une lettre de la commune concernant l'utilisation du pont du village Le Moulin. La question du passage des engins agricoles de plus en plus imposants par rapport à la pérennisation de ce pont est à nouveau évoquée. Une discussion et une réflexion doivent être engagées pour trouver des solutions.

-Myriam GUICHET fait part de l'élection du nouveau Conseil Municipal d'Enfants le 27 novembre. Il y a huit candidats. Le vote est prévu à 14h et le dépouillement aura lieu à 17h15.

-Daniel GUERIN informe le conseil que le fil sous-terrain du robot-tonte servant à délimiter son trajet a été malencontreusement coupé lors du carottage du stade.